



REF : FCIR99

TVA ET CIRCULATION DES MARCHANDISES EN UNION EUROPÉENNE



OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux du régime de TVA intracommunautaire (Exonération, liquidation, documents extracomptables, mentions sur factures, etc.).
- Savoir traiter avec cohérence ses DEB et ses CA3 pour chaque type d'opération.



PUBLIC

- Sociétés réalisant des échanges de biens en UE :
 - services comptable, financier,
 - ADV, achat, logistique.
- Cabinets d'expertise comptable, commissaires aux comptes.



INTERVENANT

Consultant-Formateur Spécialiste TVA
Membre permanent de MCF, possédant une véritable expérience de terrain et un savoir-faire pédagogique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

ANIMÉE PAR UN PRATICIEN DE LA TVA INTRACOMMUNAUTAIRE.
FORMATION BASÉE SUR DES EXEMPLES CONCRETS ET SUR LES EXPÉRIENCES DES STAGIAIRES.

 1 JOUR

 640,00 € Par pers. / Prix HT



LILLE
LYON
MARSEILLE
NICE



13/02/2012 & 12/11/2012
18/06/2012 & 10/12/2012
11/06/2012 & 03/12/2012
13/02/2012 & 19/11/2012

➤ Caractéristiques du régime de TVA intracommunautaire

- Les principes actuels et l'avenir du régime.

➤ Les obligations déclaratives

- La Déclaration d'Échanges de Biens :
Champ d'application / Notion de redevable.
- La CA3 :
Ventilation des opérations intracommunautaires, règles d'exigibilité.
- Les mentions TVA sur les factures d'achats et de ventes intracommunautaires.
- Les registres fiscaux.
- Sanctions et pouvoir de contrôle des administrations.

➤ Principes des échanges de biens intracommunautaires

- Acquisitions et livraisons intracommunautaires.
Mouvements rattachés : Retours / Remplacements / Avoirs / Régularisations commerciales.

➤ Échanges de biens et prestations de services

- Opérations de réparation et façon bilatérales.
- Prestations simplifiées.

➤ Échanges de biens intracommunautaires spécifiques

- Ventes à l'essai.
- Ventes à distance.
- Ventes triangulaires simplifiées.
- Importations de biens dans un autre Etat Membre.
- Exportations de biens à partir d'un autre Etat Membre.
- Dédouanement d'un bien en France suivi d'une livraison intracommunautaire exonérée de TVA en France.



REF : FCMP99

ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE BIENS ET OPÉRATIONS COMPLEXES



OBJECTIFS

- Savoir recenser les opérations nécessitant un traitement TVA particulier.
- Identifier les risques fiscaux et douaniers, et connaître les nouveaux outils de contrôle des administrations.

Pré-requis : Module " TVA et circulation des marchandises en Union Européenne ".



PUBLIC

- Sociétés réalisant des échanges de biens à l'international : - services comptable, financier, - ADV, achat, logistique.
- Cabinets d'expertise comptable, commissaires aux comptes.



INTERVENANT

Consultant-Formateur Spécialiste TVA
Membre permanent de MCF, possédant une véritable expérience de terrain et un savoir-faire pédagogique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

MULTIPLES EXEMPLES PRATIQUES ISSUS DE L'EXPERIENCE DE L'ANIMATEUR.

CAS PRATIQUES A SOLUTIONNER PAR LES STAGIAIRES.

 1 JOUR

 680,00 € Par pers. / Prix HT



LILLE
LYON
NICE
MARSEILLE



14/02/2012 & 13/11/2012
19/06/2012 & 11/12/2012
14/02/2012 & 20/11/2012
12/06/2012 & 04/12/2012

➤ Introduction

- Définition des territoires :
France métropolitaine, UE et Pays Tiers.
- Evolution du régime de TVA intracommunautaire et lutte contre la fraude à la TVA.

➤ Les obligations en matière de TVA

- CA3 / DEB / Registres fiscaux / Mentions sur factures.
- Identification TVA à l'étranger : pour quels types d'opérations ?
- Les justificatifs fiscaux import.
- Les justificatifs fiscaux export.
Procédures ECS et Décret N° 2010-233 du 05/03/2010.

➤ Échanges de biens : les fondamentaux

- Acquisitions et livraisons intracommunautaires.
- Importations et exportations.
- Achats et ventes en franchise de TVA, Procédures A12.

➤ Échanges de biens : opérations complexes

- Opérations taxables en France effectuées par un étranger :
- Livraison à partir de France (stock, filiale).
- Achat en consignation / Achat avec montage.
- Opérations taxables à l'étranger :
- Vente en consignation / Vente avec montage.
- Achat revente dans un même Etat Membre.
- Livraisons intracommunautaires à partir d'un autre Etat Membre :
- Cas de distribution de produits à partir d'un stock déporté.
- Travail à façon suivi d'une livraison intracommunautaire.
- Opérations extraterritoriales :
- Cas pratiques sur des flux : UE > UE, UE > Hors UE, Hors UE > UE.
- Régimes Douaniers suspensifs.



REF : FSER99

TVA ET TERRITORIALITÉ DES PRESTATIONS DE SERVICES



OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de territorialité et identifier les prestations soumises à dérogation.
- Appréhender le champ d'application de la Déclaration Européenne de Services (D.E.S).
- Connaître les modifications réglementaires pour 2013 et 2015.



PUBLIC

- Prestataires ou preneurs de services ayant des clients ou des fournisseurs étrangers, Services comptable et financier.
- Cabinets d'expertise comptable, commissaires aux comptes.



INTERVENANT

Consultant-Formateur Spécialiste TVA
Membre permanent de MCF, possédant une véritable expérience de terrain et un savoir-faire pédagogique .

MOYENS PÉDAGOGIQUES

ANIMÉE PAR UN SPÉCIALISTE DES PROBLÉMATIQUES DE TVA A L'INTERNATIONAL.

VALIDATION PROGRESSIVE DES ACQUIS.

 1 JOUR

 720,00 € Par pers. / Prix HT



LILLE
LYON
MARSEILLE
NICE



09/02/2012 & 22/11/2012
26/06/2012 & 06/12/2012
19/06/2012 & 13/12/2012
21/02/2012 & 27/11/2012

➤ Les obligations déclaratives

- La ventilation du cadre A de la CA3.
- La Déclaration Européenne de Services :
Champ d'application, date d'exigibilité et modalités de dépôt.
- Les mentions obligatoires sur factures et les registres fiscaux.

➤ Les objectifs du paquet TVA 2010

- Directives CE - Transposition en Loi nationale.

➤ La taxation des prestations de services

- Les notions " B to B " et " B to C ".
- Les notions d'assujetti et d'établissement.
- Le fait générateur en matière de TVA.

➤ Les différentes catégories de prestations

- Etude des régimes avant et après le 01/01/2010 .
- Prestations bénéficiant de simplifications / restant soumises à dérogation.

Au cas par cas :

- Les opérations exonérées par détermination de la Loi (Prestations à l'export / à l'import, navires de commerce, etc.)
- Les prestations de services rattachées à un immeuble
- Les prestations culturelles, artistiques, sportives, éducatives et récréatives
- Les travaux et expertises sur biens meubles corporels
- Les locations de moyens de transport
- Les prestations de transport / prestations accessoires
- Les prestations de services de restaurant et de restauration
- Les prestations de services des intermédiaires transparents
- Les prestations immatérielles

➤ Remboursement de la TVA

➤ Lutte contre la fraude à la TVA



REF : IMPA06

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR DES ASSUJETTIS PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER



OBJECTIFS

- Maîtriser les nouvelles règles de TVA et de Droits de Mutation à titre Onéreux applicables aux opérations immobilières.
- Savoir s'approprier les instructions de l'administration concernant la réforme de Mars 2010 et être sensibilisé aux enjeux financiers.



PUBLIC

- Experts-comptables, Commissaires aux comptes, Collaborateurs en charge des opérations immobilières, Notaires.
- Professionnels de l'immobilier.



INTERVENANT

Jacques PAUZIER

Chef de service en exercice d'un Pôle Fiscalité immobilière, Chargé d'enseignement et co-auteur d'une fiche technique " Fiscalité immobilière ".
(Editions Icédap)

➤ Objectifs de la réforme

(Article 16 de la loi de finance rectificative pour 2010, entrée en vigueur depuis le 11 mars 2010)

- Mettre en conformité le droit interne avec le droit communautaire.
- Redéfinir et simplifier les règles de TVA applicables aux opérations immobilières.
- Suppression du régime spécial des marchands de biens.

➤ Régime de TVA applicable aux opérations immobilières

- Nouvelles règles de TVA applicables aux opérations immobilières réalisées par les assujettis :

Dans le cadre de leur activité économique

- Opérations taxables de plein droit
- Opérations exonérées / exonérées avec option pour la TVA

Nouvelles modalités de taxation à la TVA des opérations immobilières

- Notion " d'assujetti agissant en tant que tel "
- Base d'imposition à la TVA
- Fait générateur et exigibilité de la TVA
- Redevable de la TVA / Droits à déduction

Liquidation de la TVA

- Livraisons de terrains à bâtir / non à bâtir
- Livraisons d'immeubles neufs / achevés depuis + de 5 ans
- Livraisons à soi-même (LASM) d'immeubles neufs

- Nouvelles règles de TVA applicables aux opérations immobilières réalisées hors d'une activité économique.

➤ Droits de mutation à titre onéreux applicables aux opérations immobilières réalisées par des assujettis

- Droits de mutation à titre onéreux applicables aux acquisitions d'immeubles soumises à la TVA.
- Régime spécial des achats en vue de la revente réalisés par des assujettis.
- Exonération des acquisitions d'immeubles par des assujettis avec engagement de construire.

➤ Cas pratiques (rappel de législation)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

REMISE D'UNE DOCUMENTATION COMPLÈTE, À JOUR DES DERNIERS TEXTES RÉGLEMENTAIRES.

NOMBREUX EXEMPLES CONCRETS TIRES D'EXPERIENCES RECENTES.

1 JOUR

720,00 € Par pers. / Prix HT

NICE

02/07/2012 & 19/11/2012



REF : IV5974

FISCALITÉ DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS REALISÉS EN FRANCE PAR DES NON RÉSIDENTS



OBJECTIFS

- › Maîtriser les obligations fiscales concernant l'acquisition, la détention et la cession d'un bien acquis en France par un étranger.
- › Comprendre les conventions fiscales bilatérales conclues entre la France et ses pays voisins.

Pré-requis : avoir de bonnes connaissances en ingénierie fiscale immobilière.



PUBLIC

- › Experts-comptables, Avocats, Notaires.
- › Banques, gestionnaires de patrimoine.
- › Promoteurs, marchands de biens.



INTERVENANT

Pierre VINAS

Consultant-Formateur, ancien cadre des finances publiques, Chargé de la cellule Fiscalité Internationale à la Direction des Alpes Maritimes durant plus de 20 ans.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

REMISE D'UNE DOCUMENTATION COMPLETE COMPORTANT DE NOMBREUSES REFERENCES AUX TEXTES LEGAUX AINSI QU'À LA JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE (PARFOIS NON PUBLIÉE).

NOMBREUX EXEMPLES CONCRETS TIRES DE 20 ANNEES D'EXPERIENCES PRATIQUES DU CONSULTANT-FORMATEUR.

 2 JOURS

 1 290,00 € Par pers. / Prix HT

 ANNECY
LILLE

 14 14 & 15/06/2012
04 & 05/10/2012

› Introduction

- Préambule sur la notion de non-résident.
- Importance de la reconnaissance des sociétés de personnes en droit fiscal français.

› Fiscalité de l'acquisition

- Droits d'enregistrement / TVA immobilière.

› Fiscalité de la détention

- Taxation des revenus immobiliers. (Sociétés de capitaux et personnes physiques).
- Imposition forfaitaire pour la mise à disposition d'un logement.
- Impôt sur la fortune / Taxe de 3%.

› Fiscalité de la cession

- Dispositif en droit interne. (Notion de prépondérance immobilière, détermination de la plus-value, taux, représentation fiscale, cas d'exonération).
- Incidence des conventions internationales.

› Fiscalité des donations et successions

- Principe de territorialité.
- Fiscalité des biens ou valeurs placés dans un trust étranger au regard des droits de mutation à titre gratuit.
- Incidence des conventions internationales.
- Danger du rappel fiscal lors d'un retour ou d'une installation en France.

› Loi applicable aux successions internationales

- Règles de rattachement applicables en France et difficultés pratiques pour l'investissement immobilier du non résident.

› Conventions internationales

(Analyse pratique des articles concernés)

Session de Lille

Conventions fiscales avec la Belgique et le Luxembourg.

Session d'Annecy

Conventions fiscales avec la Suisse et l'Italie.



MCF vous propose en 2 jours d'acquérir et de comprendre tous les outils nécessaires pour devenir un interlocuteur averti du commerce international.

REF : DEXP99

DOUANES : L'IMPORT EXPORT PRATIQUE



OBJECTIFS

- Devenir un interlocuteur averti face aux partenaires de la chaîne internationale (douanier, transitaire, banque, client, fournisseur).
- Identifier les risques et connaître les moyens de les couvrir.



PUBLIC

- Sociétés réalisant des opérations à l'import et / ou à l'export.
- Services logistique, achat, ADV et administratif.



INTERVENANT

Madeleine NGUYEN-THE

Consultante-Formatrice en commerce international et praticienne des opérations import et export depuis 30 ans.

Auteur de l'ouvrage " Importer, le guide " .

MOYENS PÉDAGOGIQUES


APPORTS THEORIQUES PONCTUES D'EXERCICES PRATIQUES.

ADAPTATION DES CAS PRATIQUES EN FONCTION DES SECTEURS D'ACTIVITE DES PARTICIPANTS.

 2 JOURS

 1 150,00 € Par pers. / Prix HT

 NICE
MARSEILLE
LILLE

 29 & 30/03/2012
21 & 22/05/2012
11 & 12/10/2012

➤ Choisir l'Incoterm® 2010 le plus adapté à l'opération réalisée

- Les 11 Incoterms 2010 à la loupe.
- L'assurance ad-valorem.
- L'incidence des Incoterms sur le prix de vente Export et le coût global d'acquisition.
- Bien choisir l'Incoterm.

➤ Faire transporter la marchandise à l'international

- Les transports maritime, aérien, routier :
Tarification, titres de transport, responsabilités.

➤ Intégrer les aspects douaniers en amont des projets

- Maîtriser le trio " code douanier, origine, valeurs " .
- Tirer profit du critère Origine.
Les documents associés : EUR1, EUR-MED, ATR, FORM A, etc.
- Anticiper les contraintes douanières et les droits de douane : sources d'informations.
- Réaliser des économies :
Régimes douaniers économiques, contingent d'achat en franchise, etc.
- Suivre et contrôler les justificatifs de dédouanement
DELTA, ICS, ECS - Le statut d'OEA.
- Opérations intra-communautaires.
Principales obligations déclaratives : TVA/ D.E.B/ D.E.S.

➤ Choisir et gérer les techniques de paiement à l'international

- Les différents moyens et techniques de paiement.
- Techniques de paiement : mécanismes, acteurs, coûts, avantages et inconvénients.

➤ L'international à portée de clic !

- Présentation des sites incontournables d'informations.



REF : FNAU00

TVA ET NAUTISME



OBJECTIFS

- › Maîtriser les règles et pratiques existantes dans le secteur du nautisme en matière de TVA.
- › Valider la conformité de ses acquis et de ses procédures.
- › Connaître les justificatifs d'exonération.



PUBLIC

- › Chantier naval, réparation et maintenance, loueur, gestionnaire, fournisseurs divers / Dirigeants, vendeurs, services comptable et financier.
- › Cabinets d'expertise comptable, commissaires aux comptes.



INTERVENANT

Nicolas D'ASTA

Directeur MCF, intervenant auprès des professionnels et praticien des opérations du secteur du nautisme depuis plus de 10 ans.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

PARTAGE D'EXPERIENCES DES STAGIAIRES.

FORMATION CONÇUE SPECIFIQUEMENT POUR LES SOCIETES DU SECTEUR DU NAUTISME.

1 JOUR

720,00 € Par pers. / Prix HT



MARSEILLE
VAR
LA ROCHELLE
NICE



29/03/2012
13/11/2012
23/02/2012 & 05/04/2012
13/03/2012 & 12/04/2012
+ 09/10/2012 & 15/11/2012

› Panorama des principales obligations

- DEB / DES / CA3.
- Justificatifs fiscaux import-export.
- Mentions TVA sur factures.
- Registres fiscaux.

› Typologie des navires

- Navires de plaisance.
- Navires de commerce.

› Impact du paquet TVA sur le nautisme

- Nouveaux principes de taxation " B to B " / " B to C ".

› Achat et revente de biens (dont navires neufs et d'occasion)

- Acquisitions et livraisons intracommunautaires.
- Exportations et Importations.
- Régime de la franchise de TVA (art. 275 du CGI).

› Navires de commerce

- Vente, location, réparation, transformation, entretien.
- Mise à bord de biens d'équipement.
- Services rendus pour les besoins du navire.
- Avitaillement.
- Commissions sur ventes et locations.

› Navires de plaisance : les différentes catégories de prestations

- Réparations.
- Cas du Perfectionnement actif.
- Locations.
- Commissions.
- Hivernage, location de place de port (à l'eau / à sec).
- Participation à des salons.



REF : FIND74

TVA ET INDUSTRIES DÉCOLLETAGE, PLASTURGIE ET AUTRES BIENS D'ÉQUIPEMENTS



OBJECTIFS

- Valider et compléter ses connaissances face à un environnement en évolution.
- Identifier les opérations à risques et connaître les procédures pour les sécuriser.



PUBLIC

- Sociétés industrielles réalisant des opérations à l'international : - services comptable, financier, - ADV, achat, logistique.
- Cabinets d'expertise comptable, commissaires aux comptes.



INTERVENANT

Cédric DALUD

Consultant-Formateur MCF Rhône-Alpes, intervenant auprès des professionnels et praticien des opérations du secteur industriel depuis plus de 6 ans.

MOYENS PÉDAGOGIQUES


FORMATION SPECIFIQUEMENT ADAPTEE AUX SOCIETES INDUSTRIELLES ET BASEE SUR LES DIFFERENTES ETAPES DU CYCLE DE PRODUCTION.

PARTAGE D'EXPERIENCES AVEC L'ANIMATEUR.

 1 JOUR

 720,00 € Par pers. / Prix HT

 CLUSES
OYONNAX

 14
15/05/2012
18/10/2012

➤ Les obligations déclaratives

- DEB / DES / DAU / CA3.
- Identification TVA à l'étranger.
- Mentions TVA sur factures / Registres fiscaux.

➤ Achats matières

- Acquisitions intracommunautaires / Importations.
- Importations de biens dans un autre Etat Membre.
- Achats en franchise de TVA.

➤ Sous-traitance

(Étude des obligations des 2 parties, de la fourniture des matières à la vente de produits semi-finis)

- Production en France et à l'étranger :
 - Donneur d'ordre UE ou établi dans un Pays Tiers.
 - Expédition des pièces transformées en France / UE / Pays Tiers.
- Façonnier étranger :
 - Livraisons directes aux clients UE et Hors UE.

➤ Cas des moules et de l'outillage

- Facturation totale ou partielle / Modifications d'outillage.
- Installation et maintenance par un fournisseur étranger.

➤ Ventes des produits semi-finis

- Livraisons intracommunautaires / Exportations.
- Justificatifs fiscaux export :
Procédures ECS et Décret N° 2010-233 du 05/03/2010.

➤ Échanges de biens spécifiques

- Ventes de déchets neufs d'industrie.
- Ventes en consignation / Stock déporté.
- Ventes triangulaires simplifiées et fausses triangulaires.

➤ Autres prestations de services

- Frais administratifs, frais de tri de pièces, bureau d'études, commissions, frais de prospection à l'étranger.

➤ Outils et moyens de contrôle des administrations



REF : FTRA75

TVA APPLIQUÉE AU SECTEUR DES TRANSPORTS



OBJECTIFS

- Avoir une approche opérationnelle sur les règles de territorialité applicables au secteur des transports (de l'ouverture du dossier jusqu'à sa facturation).
- Savoir comment donner ses ordres d'achat pour éviter une facturation de TVA à tort.



PUBLIC

- Transporteurs, transitaires, logisticiens. Services comptable et financier, Responsables d'exploitation, Exploitants.
- Cabinets d'expertise comptable, commissaires aux comptes.



INTERVENANT

Consultant-Formateur Spécialiste TVA
Membre permanent de MCF, possédant une véritable
expérience de terrain et un savoir-faire pédagogique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

LES THEMES TRAITES SERONT ILLUSTRES PAR PLUSIEURS EXEMPLES CONCRETS.

CONÇUE ET ANIMÉE PAR UN PRATICIEN DISPOSANT DE 15 ANNEES D'EXPERIENCES DANS LE TRANSPORT.

 1 JOUR

 720,00 € Par personne / Prix HT

 MARSEILLE

PARIS

LYON

 22/03/2012

22/05/2012

04/12/2012

➤ Les obligations déclaratives

- La ventilation du cadre A de la CA3.
- La Déclaration Européenne de Services :
Champ d'application, date d'exigibilité et modalités de dépôt.
- Les mentions obligatoires sur factures et les registres fiscaux.

➤ La taxation des prestations de services

- Les notions " B to B " et " B to C ".
- Les notions d'assujetti et d'établissement.
- Le fait générateur en matière de TVA.

➤ Les différentes catégories de prestations

- Les opérations exonérées par détermination de la Loi.
Prestations à l'export / à l'import (incluses dans la valeur en douane).
- Les prestations de transport de biens et prestations accessoires.

Par type de preneur

(Assujetti ou non / Français / UE / Pays Tiers) :

- Transport France / France
- Transport intracommunautaire
- Transport France / Hors UE (export)
- Transport Hors UE / France (import)

- Les prestations annexes
 - Honoraires
 - Transports d'approche
 - Location d'entrepôts / stockage
 - Frais de prospection à l'étranger

➤ Lieu d'utilisation ou de l'exploitation effective

- Cas des transports Hors UE / Hors UE

➤ Remboursement de TVA

➤ Lutte contre la fraude à la TVA



REF : FPAC06

TVA DANS LES INDUSTRIES DES PARFUMS, DES ARÔMES ET DE LA COSMÉTIQUE



OBJECTIFS

- Répondre aux exigences de ses clients dans le respect des règles.
- Identifier les opérations à risques et connaître les procédures pour les sécuriser.



PUBLIC

- Sociétés industrielles réalisant des opérations à l'international : - services comptable, financier, - ADV, achat, logistique.
- Cabinets d'expertise comptable, commissaires aux comptes.



INTERVENANT

Nicolas D'ASTA

Directeur MCF, intervenant auprès des professionnels et praticien des opérations du secteur des parfums depuis plus de 10 ans.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

FORMATION SPECIFIQUEMENT CONCUE ET ADAPTEE AUX SOCIETES INDUSTRIELLES DANS LE SECTEUR DES PARFUMS.

PARTAGE D'EXPERIENCES AVEC L'ANIMATEUR.

 1 JOUR

 720,00 € Par pers. / Prix HT

 NICE

 05/06/2012 & 25/09/2012

➤ Les obligations déclaratives

- DEB / DES / DAU / CA3.
- Identification TVA à l'étranger.
- Mentions TVA sur factures / Registres fiscaux.

➤ Achats composants / emballages

- Acquisitions intracommunautaires / Importations.
- Importations de biens dans un autre Etat Membre.
- Achats en franchise de TVA.

➤ Ventes : Les fondamentaux

- Livraisons intracommunautaires.
- Exportations.
- Justificatifs fiscaux export :
Procédures ECS et Décret N° 2010-233 du 05/03/2010.
- Ventes triangulaires simplifiées.

➤ Ventes : Les spécifiques

- Ventes en franchise de TVA
Documentation à tenir à l'appui de la comptabilité.
- Livraison de matières auprès d'un conditionneur en France
Pour le compte de clients UE / hors UE.
- Ventes en consignation.
- Fausses triangulaires
(livraison dans un pays autre que celui du client).
- Transferts de stock.
- Ventes à distance.

➤ Outillages

- Facturation, réparation, installation.
- Focus sur les doctrines française et italienne.

➤ Achats ou ventes de services

- Publicité / Participation aux salons.
- Conditionnement / Maintenance.
- Etudes, recherche et développement.
- Commissions agents UE et hors UE.
- Transports UE et hors UE.



REF : IVMC98

IMPOSITION EN FRANCE DES PERSONNES PHYSIQUES RÉSIDENTES DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

» OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes d'imposition au regard de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune, les droits de succession et de donation en fonction de chaque statut fiscal.
- Valider et compléter ses connaissances en ingénierie patrimoniale.

Pré-requis : avoir de bonnes connaissances en ingénierie fiscale patrimoniale.

» PUBLIC

- Experts-comptables, Avocats, Notaires.
- Banques.
- Gestionnaires de patrimoine.

» INTERVENANT

Pierre VINAS

Consultant-Formateur, ancien cadre des finances publiques, Chargé de la cellule Fiscalité Internationale à la Direction des Alpes Maritimes durant plus de 20 ans.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

REMISE D'UNE DOCUMENTATION COMPLÈTE COMPORTANT DE NOMBREUSES RÉFÉRENCES AUX TEXTES LEGAUX AINSI QU'À LA JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE (PARFOIS NON PUBLIÉE).

NOMBREUX EXEMPLES CONCRETS TIRES DE 20 ANNÉES D'EXPERIENCES PRATIQUES DU CONSULTANT-FORMATEUR.

 1 JOUR

 720,00 € Par pers. / Prix HT

 CAP D'AIL

 25/10/2012

» Au regard de l'impôt sur le revenu

Imposition en France des résidents privilégiés.

- Les différentes catégories de résidents privilégiés :
 - Statut de résident privilégié de nationalité française.
 - Statut de résident étranger autre que français.
 - Comment obtient-on la nationalité monégasque ?
- Modalités d'imposition en France :
 - En présence de revenus de source française.
 - Taxation forfaitaire visée à l'article 164 du CGI.

Obligations déclaratives :

Revenu global / revenus catégoriels.
(BIC-BNC, Plus-values immobilières, etc.).

- Désignation d'un représentant fiscal en France :
Avec ou sans responsabilité solidaire.

Imposition en France des résidents français non privilégiés.

- Revenus sources française / monégasque / étrangère.
- Extension au bénéfice de deux sortes de réductions d'impôt.

» Au regard de l'impôt sur la fortune

- Régime d'imposition des non-résidents.
- Nouveau régime applicable aux français non privilégiés installés en principauté depuis le 01/01/1989.

» Au regard des droits de succession

- Défunt considéré comme résident monégasque au sens de la convention du 01/04/1950.
- Défunt de nationalité française réputé avoir conservé son domicile fiscal en France.
- Résident de nationalité étrangère.

» Au regard des droits de donation

- Le donateur de nationalité française est domicilié fiscalement en France au regard de l'article 4B du CGI.
- Le donateur est considéré comme résident fiscal monégasque (monégasque, français, étranger).